

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement 1907/2006/CE (REACH)

Date d'émission de la fiche: 2020-07-15



## Rubrique 1. Identification du mélange et de la société

### 1.1 Identificateur de produit

Nom du produit : **BOWLET**

Code: 372507

### 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Description du produit **Nettoyant pour cuvettes et urinoirs - pour travaux lourds**

Restrictions d'utilisation : Pour usage professionnel uniquement.

### 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

**Fabricant :** LABORATOIRES CHOISY LTÉE  
390, boul. St-Laurent est  
Louiseville, Qué., Canada, J5V 2L7  
info@choisy.com  
www.choisy.com

**Distributeur :** HYPRED SAS  
55, Boulevard Jules Verger B.P 10180  
35803 DINARD Cedex - FRANCE  
Tél: +33 (0)2 99 16 50 00  
Fax: +33 (0)2 99 16 50 20  
E-mail: kersia@kersia-group.com

Pour toutes informations concernant cette fiche de données de sécurité, veuillez contacter: [regulatory@kersia-group.com](mailto:regulatory@kersia-group.com)

### 1.4 Numéro d'appel d'urgence

N° d'Appel d'urgence: Kersia  
Europe: +44 1273 289451

## Rubrique 2. Identification des dangers

### 2.1 Classification de la substance ou du mélange

Définition du produit : Mélange

#### Classification selon le Règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP/SGH]

Ce produit est classé comme dangereux conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 et ses modifications.

**Classification :** CORROSION CUTANÉE/IRRITATION CUTANÉE - Catégorie 1B  
LÉSIONS OCULAIRES GRAVES/IRRITATION OCULAIRE - Catégorie 1  
TOXICITÉ SPÉCIFIQUE POUR CERTAINS ORGANES CIBLES - EXPOSITION UNIQUE  
(Irritation des voies respiratoires) - Catégorie 3

Pour plus de détails sur les conséquences en termes de santé et les symptômes, reportez-vous à la section 11.

### 2.2 Éléments d'étiquetage

Pictogrammes de danger :



**Mention d'avertissement :** Danger

**Mentions de danger :** H314 - Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.  
H335 - Peut irriter les voies respiratoires.

**Ingrédients dangereux :**  
- Chlorure d'hydrogène  
- Alcools, C12-15, éthoxylés

### Conseils de prudence

**Généralités :** Non applicable.

**Prévention :** P280 - Porter des gants de protection, des vêtements de protection, un équipement de protection des yeux et du visage.

**Intervention :** P304 + P340 + P312 - EN CAS D'INHALATION: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.  
 P303 + P361 + P353 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau ou se doucher.  
 P305 + P351 + P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.  
 P301 + P330 + P331 - EN CAS D'INGESTION: Rincer la bouche. NE PAS faire vomir.  
 P310 - Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

**Stockage :** Non applicable.

**Élimination :** P501 - Éliminer le contenu et le récipient en conformité avec toutes réglementations locales, régionales, nationales, et internationales.

**Information additionnelle :** Non applicable.

### 2.3 Autres dangers

Aucun connu.

## Rubrique 3. Composition/informations sur les composants

**Substance/préparation :** Mélange

Ingrédients dangereux	Identifiants	%	Classification (CE) n° 1272/2008 [CLP]	Type
- Chlorure d'hydrogène	CE: 231-595-7 CAS: 7647-01-0 Index: 017-002-00-2	15 - 30	Met. Corr. 1, H290 Skin Corr. 1B, H314 Eye Dam. 1, H318 STOT SE 3, H335	[1][2]
- Alcools, C12-15, éthoxylés	CE: 500-195-7 CAS: 68131-39-5	1 - 5	Skin Irrit. 2, H315 Eye Dam. 1, H318 Aquatic Acute 1, H400 (M=1) Aquatic Chronic 3, H412	[1]

Dans l'état actuel des connaissances du fournisseur et dans les concentrations d'application, aucun autre ingrédient présent n'est classé comme dangereux pour la santé ou l'environnement, ni PTB ou tPtB, ni soumises à une limite d'exposition professionnelle et donc nécessiterait de figurer dans cette section.

#### Type

[1] Substance classée avec un danger pour la santé ou l'environnement

[2] Substance avec une limite d'exposition au poste de travail

Voir section 16 pour le texte intégral des mentions H déclarées ci-dessus.

## Rubrique 4. Premiers secours

### 4.1 Description des premiers secours

**Contact avec les yeux :** Consulter un médecin immédiatement. Rincer immédiatement les yeux à grande eau, en soulevant de temps en temps les paupières supérieures et inférieures. Vérifier si la victime porte des verres de contact et dans ce cas, les lui enlever. Continuez de rincer pendant 10 minutes au moins.

**Contact avec la peau :** Laver la peau contaminée à l'eau et au savon. Continuez de rincer pendant 10 minutes au moins. Consulter un médecin si des symptômes se développent.

**Inhalation :** Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. Assurez-vous d'une bonne circulation d'air. Si l'on soupçonne que des fumées sont encore présentes, le sauveteur devra porter un masque adéquat ou un appareil de protection respiratoire autonome. Consulter un médecin. Si nécessaire, appeler un centre antipoison ou un médecin.

**Ingestion :** Rincez la bouche avec de l'eau. Si une personne a avalé de ce produit et est consciente, lui faire boire de petites quantités d'eau. Ne pas faire vomir sauf indication contraire émanant du personnel médical. Consulter un médecin.

### 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

**Yeux :** Douleur, larmoiement, rougeur

**Peau :** Douleur ou irritation, rougeur, la formation d'ampoules peut éventuellement apparaître

**Inhalation :** Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit: irritation des voies respiratoires, toux

**Ingestion :** Douleurs stomacales

### 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique requis. Contacter immédiatement un spécialiste pour le traitement des intoxications, si de grandes quantités ont été ingérées ou inhalées.

## **Rubrique 5. Mesures de lutte contre l'incendie**

### **5.1 Moyens d'extinction**

Utiliser un agent extincteur approprié pour étouffer l'incendie avoisinant.

### **5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

L'augmentation de pression résultant d'un incendie ou d'une exposition à des températures élevées peut provoquer l'explosion du conteneur.

**Risque lié aux produits de décomposition thermique :** Les produits de décomposition peuvent éventuellement comprendre les substances suivantes : dioxyde de carbone monoxyde de carbone composés halogénés

### **5.3 Conseils aux pompiers**

En présence d'incendie, circonscrire rapidement le site en évacuant toute personne se trouvant près des lieux de l'accident. Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de formation appropriée.

**Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu :** Les pompiers devront porter un équipement de protection approprié ainsi qu'un appareil de protection respiratoire autonome avec masque intégral fonctionnant en mode pression positive. Les vêtements pour sapeurs-pompiers conformes à la Norme européenne EN 469 procurent un niveau de protection de base contre les accidents chimiques.

## **Rubrique 6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle :**

### **6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de formation appropriée. Empêcher l'accès aux personnes non requises et ne portant pas de vêtements de protection. Ne pas toucher ni marcher dans le produit répandu. Éviter de respirer les vapeurs ou les aérosols. Assurer une ventilation adéquate. Porter un appareil de protection respiratoire approprié lorsque le système de ventilation est inadéquat. Porter un équipement de protection individuelle adapté.

### **6.2 Précautions pour la protection de l'environnement**

Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les cours d'eau, les égouts et conduits d'évacuation. Informez les autorités compétentes en cas de pollution de l'environnement (égouts, voies d'eau, sol et air) par le produit.

### **6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

Arrêter la fuite si cela ne présente aucun risque. Écarter les conteneurs de la zone de déversement accidentel. Diluer avec de l'eau et éponger si la matière est soluble dans l'eau. Sinon, ou si la matière est insoluble dans l'eau, absorber avec un matériau sec inerte et placer dans un conteneur à déchets approprié. Élimination par une entreprise autorisée de collecte des déchets.

### **6.4 Référence à d'autres rubriques**

Voir la section 8 pour les équipements de protection personnelle et la section 13 pour l'élimination des déchets.

## **Rubrique 7. Manipulation et stockage**

### **7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Revêtir un équipement de protection individuelle approprié (voir Section 8). Ne pas mettre en contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Ne pas avaler. Éviter de respirer les vapeurs ou les aérosols. Se laver les mains soigneusement après manipulation. Utiliser uniquement dans un environnement bien aéré. Porter un appareil de protection respiratoire approprié lorsque le système de ventilation est inadéquat. Tenir à l'écart des bases. Les conteneurs vides retiennent des résidus de produit et peuvent présenter un danger. Ne pas réutiliser ce conteneur. Manipuler avec soin, éviter les éclaboussures.

### **7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**

Stocker conformément à la réglementation locale. Stocker dans le récipient d'origine à l'abri de la lumière directe du soleil dans un endroit sec, frais et bien ventilé à l'écart des matériaux incompatibles (cf. la Section 10). Garder sous clef. Séparer des bases. Les récipients ayant été ouverts doivent être refermés avec soin et maintenus en position verticale afin d'éviter les fuites. Ne pas stocker dans des conteneurs non étiquetés.

### **7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**

Non disponible.

## Rubrique 8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1 Paramètres de contrôle

#### Limites d'exposition professionnelle

##### Nom des composants

- Chlorure d'hydrogène

##### Valeurs limites d'exposition

Ministère du travail (France, 1999).

VLE: 7.5 mg/m<sup>3</sup> 15 minutes.

VLE: 5 ppm 15 minutes.

### 8.2 Contrôles de l'exposition

**Contrôles de l'exposition :** Utiliser uniquement dans un environnement bien aéré. Si les manipulations de l'utilisateur provoquent de la poussière, des fumées, des gaz, des vapeurs ou du brouillard, utiliser des enceintes fermées, une ventilation par aspiration à la source, ou d'autres systèmes de contrôle automatique intégrés afin de maintenir le seuil d'exposition du technicien aux contaminants en suspension dans l'air inférieur aux limites recommandées ou légales. S'assurer que la ventilation est appropriée s'il y a un risque de formation d'aérosol ou d'accumulation de vapeur.

#### Protection individuelle :

**Yeux :** Porter des lunettes de protection contre les éclaboussures chimiques.  
**Mains :** Porter des gants imperméables et résistants aux produits chimiques.  
**Respiratoire :** Utiliser uniquement dans un environnement bien aéré. Porter un respirateur approprié lorsque le système de ventilation est inadéquat.  
**Autre :** Porter des vêtements de protection appropriés pour éliminer tout risque de contact avec la peau.

## Rubrique 9. Propriétés physiques et chimiques :

### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

<b>pH :</b>	<2	<b>État physique :</b>	Liquide. [Liquide opaque.]
<b>Densité relative :</b>	1.11 à 1.125	<b>Odeur :</b>	Banane.
<b>Point d'ébullition:</b>	100°C	<b>Couleur :</b>	Rose.
<b>Point de fusion/congélation :</b>	<0°C		
<b>Ionicité (dans l'eau) :</b>	Non ionique.		
<b>Propriétés de dispersibilité :</b>	Facilement dispersible dans les substances suivantes: l'eau froide et l'eau chaude.		
<b>Solubilité :</b>	Facilement soluble dans les substances suivantes: l'eau froide et l'eau chaude.		
<b>Point d'éclair :</b>	Vase clos: >93.3°C [Pensky-Martens, closed cup.] [Le produit n'alimente pas la combustion.]		
<b>Viscosité :</b>	Dynamique (température ambiante): <10 mPa·s		

### 9.2 Autres informations

Aucune information additionnelle.

## Rubrique 10. Stabilité et réactivité

### 10.1 Réactivité

Aucune donnée d'essai spécifique relative à la réactivité n'est disponible pour ce produit ou ses composants.

### 10.2 Stabilité chimique

Le produit est stable.

### 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucune réaction dangereuse ne se produit.

### 10.4 Conditions à éviter

Aucune donnée spécifique.

### 10.5 Matières incompatibles

Attaque de nombreux métaux en produisant de l'hydrogène gazeux extrêmement inflammable qui peut former avec l'air des mélanges explosifs. Réactif ou incompatible avec les matières suivantes : alcalis

### 10.6 Produits de décomposition dangereux

Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucun produit de décomposition dangereux ne devrait apparaître.

**Rubrique 11. Informations toxicologiques****11.1 Informations sur les effets toxicologiques****Effets aigus potentiels sur la santé**

- Contact avec les yeux :** Provoque de graves lésions des yeux.  
**Contact avec la peau :** Provoque de graves brûlures.  
**Inhalation :** Peut irriter les voies respiratoires. L'inhalation de gouttelettes ou d'aérosols en suspension peut provoquer une irritation des voies respiratoires.  
**Ingestion :** Peut causer des brûlures à la bouche, à la gorge et à l'estomac.

**Effets chroniques potentiels pour la santé**

- Effets cancérogènes :** Aucun effet important ou danger critique connu.  
**Effets mutagènes :** Aucun effet important ou danger critique connu.  
**Effets tératogènes :** Aucun effet important ou danger critique connu.  
**Effets sur la reproduction :** Aucun effet important ou danger critique connu.  
**Sensibilisant :** Aucun effet important ou danger critique connu.

**Données toxicologiques**

Nom du produit/composant	Résultat	Espèces	Dosage	Exposition
- Chlorure d'hydrogène	CL50 Inhalation Vapeurs	Rat	1562 mg/m <sup>3</sup>	4 heures
	DL50 Voie cutanée	Lapin	>5010 mg/kg	-
- Alcools, C12-15, éthoxylés	DL50 Voie orale	Rat	1100 mg/kg	-
	DL50 Voie cutanée	Lapin	2500 mg/kg	-
	DL50 Voie orale	Rat	1610 mg/kg	-

**Rubrique 12. Informations écologiques****12.1 Toxicité**

**Écotoxicité :** Aucun effet important ou danger critique connu.

**Écotoxicité en milieu aquatique**

Nom du produit/composant	Résultat	Espèces	Exposition
- Chlorure d'hydrogène	Aiguë CL50 282 mg/l	Poisson - Gambusia affinis	96 heures
- Alcools, C12-15, éthoxylés	Aiguë CE50 0.7 mg/l	Plantes aquatiques	96 heures
	Aiguë CE50 1.3 mg/l	Daphnie	48 heures
	Aiguë CL50 1.2 mg/l	Poisson	48 heures

**12.2 Persistance et dégradabilité**

Composants organiques facilement biodégradables selon les lignes directrices de l'OCDE de la série 301 (A à F).

**12.3 Potentiel de bioaccumulation**

Non disponible.

**12.4 Mobilité dans le sol**

Non disponible.

**12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB**

Non applicable.

**12.6 Autres effets néfastes**

Aucun effet important ou danger critique connu.

**Rubrique 13. Considérations relatives à l'élimination :****13.1 Méthodes de traitement des déchets**

Il est recommandé d'éviter ou réduire autant que possible la production de déchets. La mise au rebut de ce produit, des solutions et des sous-produits devra en permanence respecter les exigences légales en matière de protection de l'environnement et de mise au rebut des déchets ainsi que les exigences de toutes les autorités locales. Élimination des produits excédentaires et non recyclables par une entreprise autorisée de collecte des déchets. Ne pas rejeter les déchets non traités dans les égouts, à moins que ce soit en conformité avec les exigences de toutes les autorités compétentes.

**Rubrique 14. Informations relatives au transport**

Informations sur la réglementation	14.1 Numéro ONU	14.2 Désignation officielle de transport	14.3 Classe(s)	14.4 GE*	Étiquette	Autres informations
Classe ADR/RID	UN1789	Acide chlorhydrique en solution	8	II		<b>Remarques</b> Quantité limitée lorsque 1L ou moins.
Classe IMDG	UN1789	Hydrochloric acid, solution	8	II		<b>Remarks</b> Limited quantity in 1L or less

\*GE=Groupe d'emballage / Packing Group

**14.5 Dangers pour l'environnement**

**Polluant marin :** Not a pollutant.

**14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**

**Transport avec les utilisateurs locaux :** toujours transporter dans des conditionnements qui sont corrects et sécurisés. S'assurer que les personnes transportant le produit connaissent les mesures à prendre en cas d'accident ou de déversement accidentel.

**14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC**

Non applicable.

**Rubrique 15. Informations relatives à la réglementation****15.1 Rég./législation particulières au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

**Composition selon la législation relative aux détergents :** moins de 5 %: agents de surface non ioniques.

**Substances parfumantes allergisantes :** Non applicable

**Règlement REACH:** Toutes les substances utilisées dans ce mélange ont été enregistrées ou sont exemptées du règlement.

**15.2 Évaluation de la sécurité chimique**

Ce produit est un mélange pour lequel il n'existe pas de données spécifiques concernant les effets sur la santé. Les risques sont évalués en fonction des propriétés physico-chimiques du produit et de sa composition. Les risques réels peuvent être surestimés.

**Rubrique 16. Autres informations**

<b>Texte intégral des classifications [CLP/SGH]</b>	Aquatic Acute 1, H400	TOXICITÉ À COURT TERME (AIGUÉ) POUR LE MILIEU AQUATIQUE - Catégorie 1
	Aquatic Chronic 3, H412	TOXICITÉ À LONG TERME (CHRONIQUE) POUR LE MILIEU AQUATIQUE - Catégorie 3
	Eye Dam. 1, H318 Met. Corr. 1, H290	LÉSIONS OCULAIRES GRAVES/IRRITATION OCULAIRE - Catégorie 1 SUBSTANCES OU MÉLANGES CORROSIFS POUR LES MÉTAUX - Catégorie 1
	Skin Corr. 1B, H314 Skin Irrit. 2, H315 STOT SE 3, H335	CORROSION CUTANÉE/IRRITATION CUTANÉE - Catégorie 1B CORROSION CUTANÉE/IRRITATION CUTANÉE - Catégorie 2 TOXICITÉ SPÉCIFIQUE POUR CERTAINS ORGANES CIBLES - EXPOSITION UNIQUE (Irritation des voies respiratoires) - Catégorie 3
	<b>Texte intégral des mentions H abrégées</b>	H290 Peut être corrosif pour les métaux. H314 Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux. H315 Provoque une irritation cutanée. H318 Provoque de graves lésions des yeux. H335 Peut irriter les voies respiratoires. H400 Très toxique pour les organismes aquatiques. H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
<b>Date d'édition/ Date de révision</b>	2020-07-15	
<b>Version</b>	1	

Cette fiche complète la notice technique d'utilisation mais ne la remplace pas. Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état de nos connaissances actuelles relatives au produit concerné.

L'information fournie sur cette Fiche de Données de Sécurité a été compilée à partir de notre expérience et des données présentées dans des publications techniques variées. Il est de la responsabilité de l'utilisateur de vérifier la valeur de cette information pour l'adoption des mesures de sécurité requises. Nous nous réservons le droit de réviser les Fiches de Données de Sécurité du produit au fur et à mesure qu'une nouvelle information technique nous est communiquée. L'utilisateur a la responsabilité de contacter la compagnie pour s'assurer que la Fiche de Données de Sécurité est la dernière publiée.